

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin à 19H00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Madame MARTIN Claudine représentée par Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Madame VASSEUR Delphine arrivée à 19h40, Monsieur CARREAU Teddy et Monsieur LIENARD Christophe, absents excusés.

Date d'affichage : 23 juin 2025

Date de la convocation : 23 juin 2025

Madame PARIS Claude a été élue secrétaire.

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant le rajout d'une question à l'ordre du jour, à savoir : la reprise du véhicule des Services techniques. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

I) OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2025

Monsieur le Maire porte au vote le procès-verbal du 11 juin 2025.

Le Conseil Municipal, 12 voix pour, approuve le procès-verbal du 11 juin 2025

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/06/02/01

II) OBJET : AVIS SUR DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner sur l'exercice du droit de préemption concernant le bien situé au 3 Rue du Moustier et cadastré AD 254 et 256.

Après en avoir délibéré, par 11voix pour, Le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption sur ce bien.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/06/02/02

III) OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DE LA CARTOGRAPHIE DES ZAEnR

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 11 Juin 2025 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du Vendredi 13 Juin 2025 au Vendredi 27 Juin 2025 à 18h et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations,

et

- une consultation par voie électronique a été organisée du 13 au 27 Juin 2025 (Facebook)

Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe (cf annexe 1 : Bilan de la concertation du public) :

- Néant (nombre de personnes ayant consigné des observations sur le registre)
- Néant (nombre de personnes présentes en réunion publique)
- Néant (nombre de personnes et de contribution reçues via la consultation électronique)

qu'à l'issue de la concertation, les ZAEnR identifiées dans la cartographie annexée à la délibération du 11Juin 2025 sont validées et joint en annexe 2.

Après échanges, le Conseil Municipal, 11 voix pour :

- approuve le bilan de la concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation,
- arrête les propositions zones d'accélérations telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes de l'Oise Picarde à Breteuil, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communal qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/06/02/03

IV) OBJET : ACQUISITION D'UN PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus concernant l'acquisition d'un panneau d'information lumineux.

LUMIPLAN : Achat 12 490 €, Maintenance 4 496.40 € (749.40€/an x 6ans)

PRISMATRONIC : Achat 12 731 €, Maintenance 5 826.00€ (971.00€/an x6ans)

ADN BUREAUTIQUE : Achat 13 876 €, Maintenance 7 056.00€ (1 176,00 €/an x 6ans)

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, Le Conseil Municipal,

DECIDE cette acquisition

RETIENT et APPROUVE le devis présenté par LUMIPLAN d'un montant de 12 490 € HT pour l'achat et 749.40€ par an pendant 6 ans pour la maintenance

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ce devis

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/06/02/04

V) OBJET : REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS SUR LE CITY STADE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est dans l'attente d'un autre devis et propose de reporter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/06/02/05

VI) OBJET : DEVIS ACCOMPAGNEMENT ET MAINTENANCE DU SITE POST-LANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis établi par KOM Conseil proposant l'accompagnement et la maintenance du site Internet post-lancement pour un montant annuel de 600 € HT, TTC 720 €.

Après en avoir délibéré, 11 voix pour,

Le Conseil Municipal approuve ce devis et autorise Monsieur Le Maire à le signer pour cette année.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/06/02/06

VII) OBJET : ENCAISSEMENT CHEQUE SINISTRE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'Assurance AMP a transmis un chèque de 113 368.98 € en règlement du sinistre du 26 Juillet 2024 à la Salle des Fêtes.

Le Conseil Municipal, 11 voix pour, donne un avis favorable à l'encaissement de ce chèque.

Il explique au Conseil Municipal que la police de la Commune comportant une garantie valeur à neuf, une indemnité complémentaire de 82 085.04 € sera réglée sur présentation des factures d'un montant supérieur ou égal à 216 747.87 €.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/06/02/07

Arrivée de Madame VASSEUR Delphine à 19h40.

VIII) OBJET : REPRISE DU VEHICULE DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Garage ACP de Froissy lui a fait une offre de reprise du véhicule des Services Techniques d'un montant de 200 € en l'état.

Après en avoir délibéré, 12 voix pour,

Le Conseil Municipal accepte cette offre et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette reprise.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/06/02/08

La séance est close à 20h35.

